

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d' Ange-Gardien, tenue le 28 septembre 2020, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Messieurs Éric Ménard et Charles Choquette sont absents.

---

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Installation d'enseignes;
2. Projet d'entente avec Caisse Desjardins de la Pommeraie;
3. Acquisition des terrains de la Fabrique :
  - Achat/Bail emphytéotique
  - Mandat notaire et arpenteur
4. Réfection des rues Principale et Canrobert – Décompte progressif numéro 6 et autorisation de paiement s'il y a lieu;
5. Intervention sur vannes de borne-fontaine rue Laguë;
6. Renouvellement entente pour l'eau potable;
7. Mesures Covid-19 :
  - Derniers développements
  - Retour sur les activités des organismes
  - Planification d'activités à venir (Halloween, Noël...)
  - Autorisation de dépenses et/ou d'annulation d'activités
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

**RÉSOLUTION 09-221-20**  
**INSTALLATION D'ENSEIGNES**

Considérant que la Municipalité souhaite installer une enseigne avec écran numérique simple face à l'intérieur du périmètre urbain pour afficher des messages d'organisations locales et régionales destinés à sa population;

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions à cet effet à trois entreprises, à savoir :

<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
Libertévision inc.	45 597,94 \$
Publiforme inc.	47 915,83 \$
Daktronics Canada inc.	N'a pas soumissionné

Considérant les coûts substantiels de ce type d'enseigne pour y ajouter un écran numérique;

Considérant qu'un projet d'entente de commandites et de visibilité pour certains événements, entre la Municipalité d'Ange-Gardien et Caisse Desjardins de la Pommeraie, sera soumis au conseil municipal de la Municipalité et au conseil d'administration de la « Caisse »;

Considérant que ledit projet d'entente prévoit les obligations de la Municipalité de reconnaître la « Caisse » à titre de partenaire majeur et les obligations financières de la « Caisse » envers la Municipalité à ces fins;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'octroyer un contrat à la compagnie Libertévision inc. pour l'achat et l'installation d'une enseigne avec écran numérique, selon l'offre soumise au montant de 45 597,94 \$, taxes incluses, conditionnellement à la signature de l'entente de commandites et de visibilité pour certains événements, entre la Municipalité d'Ange-Gardien et Caisse Desjardins de la Pommeraie, et du choix de l'emplacement de ladite enseigne et de celle octroyée par la résolution numéro 09-207-20.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-222-20**

**PROJET D'ENTENTE AVEC CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE**

Considérant que la Caisse Desjardins de la Pommeraie se distingue par son implication dans le milieu à différents égards;

Considérant qu'un projet d'entente de commandites et de visibilité pour certains événements, entre la Municipalité d'Ange-Gardien et Caisse Desjardins de la Pommeraie, sera soumis au conseil municipal de la Municipalité et au conseil d'administration de la « Caisse »;

Considérant que ledit projet d'entente prévoit les obligations de la Municipalité de reconnaître la « Caisse » à titre de partenaire majeur et les obligations financières de la « Caisse » totalisant 40 000 \$ sur 5 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser monsieur le maire Yvan Pinsonneault et la directrice générale Brigitte Vachon à signer pour et au nom de la municipalité le projet d'entente de commandite et de visibilité entre la Municipalité d'Ange-Gardien et Caisse Desjardins La Pommeraie, et du choix de l'emplacement de ladite enseigne et de celle octroyée par la résolution numéro 09-207-20.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-223-20**

**ACQUISITION DES TERRAINS DE LA FABRIQUE**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par Benoit Pepin et résolu de retenir les services d'un notaire et d'un arpenteur pour la préparation d'un projet d'achat et/ou d'acquisition, de terrains appartenant à la Fabrique d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité

**RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE ET CANROBERT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 ET AUTORISATION DE PAIEMENT, S'IL Y A LIEU**

N'ayant pas reçu de recommandations de paiements de l'ingénieur-surveillant des travaux mandatés par la Municipalité, le sujet sera remis à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION 09-224-20**

**INTERVENTION SUR VANNES DE BORNE-FONTAINE RUE LAGUË**

Considérant la résolution numéro 07-171-20 autorisant l'intervention sur une vanne de borne-fontaine de la rue Laguë;

Considérant la rencontre qui s'est tenue avec des dirigeants d'Olymel afin d'établir un plan

d'intervention en lien avec l'alimentation de l'usine de découpe de porcs;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser la planification de l'intervention sur la vanne de borne-fontaine de la rue Laguë, si possible, avec alimentation temporaire et à l'automne 2020.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-225-20**  
**RENOUVELLEMENT ENTENTE POUR L'EAU POTABLE**

Considérant que l'entente pour l'eau potable avec la Ville de Farnham se termine le 31 décembre 2020;

Considérant qu'à son terme, ladite entente se renouvelle automatiquement par période successive d'un an, à moins qu'une des parties avise l'autre de son intention d'y apporter des modifications ou d'y mettre fin;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite renouveler ladite entente, mais souhaite se prévaloir de son droit d'en demander des modifications, notamment au niveau de son débit réservé;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'informer la Ville de Farnham que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite renouveler son entente concernant l'eau potable, tout en réévaluant ses besoins en débit réservé d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-226-20**  
**MESURES COVID-19**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de ratifier les orientations et décisions prises par le maire et la direction générale dans le cadre de la pandémie Covid-19, notamment :

- Maintenir le bureau municipal ouvert sur rendez-vous seulement;
- Permettre le télétravail pour certains employés municipaux;
- D'autoriser les dépenses de 4 000 \$ en lien avec l'Halloween;
- D'autoriser les dépenses d'environ 4 000 \$ en lien avec la Fête de Noël;
- D'autoriser le maire et la directrice générale à annuler toute activité s'ils le jugent nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 09-227-20  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire